



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 17 OCTOBRE 2018

À 17 H 30

PROCÈS-VERBAL 18-09

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-président
M. Pierre Avaré	Administrateur
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Mme Évelyne Beaudin avait motivé son absence.

Étaient aussi présents :

M. Dany Bélanger	Directeur planification et innovation, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Maxime Ferland	Directeur de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur de l'entretien et de l'environnement client

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 085-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018 -

RÉSOLUTION 086-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2018.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2018 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 087-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant le sujet suivant :

- Politique de mobilité durable.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame Élise Pigeon, cliente du transport urbain

Madame Pigeon dépose et commente un document à propos du retrait de certains Infobus sur le réseau.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain.

Monsieur Elias Aissani, client du transport adapté et du transport urbain

Monsieur Aissani fait part de son appréciation des services de transport urbain en regard des non-voyants.

Monsieur Hubert Richard, client du transport urbain

Monsieur Richard fait part de son appréciation concernant la fermeture possible de la Station du Dépôt et le retrait de certains Infobus sur le réseau.

Monsieur Olivier Rivest, délégué, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Rivest demande si la carte La vermeilleuse sera déployée pour toute la clientèle. Il demande également s'il est possible de rendre certaines lignes du réseau pleinement accessibles.

Monsieur Hamid Jaafari, délégué, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Jaafari questionne les démarches menant à l'attribution du Prix Reconnaissance de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) par la STS.

5. GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2018 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ ET LES 25 DÉCEMBRE 2018 ET 1^{ER} JANVIER 2019 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ -

RÉSOLUTION 088-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2018 pour les services urbain et adapté aux personnes handicapées, et les 25 décembre 2018 et 1^{er} janvier 2019 pour le service de transport adapté.

- ADOPTÉ -

6. **CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ 2018-2019 - CSRS -**

RÉSOLUTION 089-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le président et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke (STS) avec la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS), le contrat de transport scolaire intégré pour l'année 2018-2019 et que celui-ci soit et est conservé aux archives sous le no A18-24.

- ADOPTÉ -

7. **APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE POUR DIVERS ACHATS REGROUPÉS 2019 -**

RÉSOLUTION 090-18

CONSIDÉRANT QUE chaque « SOCIÉTÉ » constitue une société de transport en commun exploitant une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus, au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (R.L.R.Q., c.S-30.01) (ci-après nommée « Loi »);

CONSIDÉRANT QUE chaque « SOCIÉTÉ » est en mesure d'établir dès maintenant certains de ses besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement d'achats constitué de « SOCIÉTÉS » et le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public permet à toute « SOCIÉTÉ » de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 89 de la « Loi », chaque « SOCIÉTÉ » peut confier à une autre « SOCIÉTÉ » le mandat d'entreprendre, en son nom et à l'occasion d'un achat regroupé de biens ou de services toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'un ou de plusieurs ententes;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 89 de la « Loi », chaque « SOCIÉTÉ » peut, lorsqu'elle projette d'acquérir pour elle-même à l'occasion d'un achat regroupé de biens ou de services, recevoir d'une autre « SOCIÉTÉ », le mandat d'entreprendre, en son nom, toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes;

CONSIDÉRANT QUE des ententes seront conclues au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et viseront l'acquisition de divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des « SOCIÉTÉS » mandantes à la « SOCIÉTÉ » mandatée;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la convention cadre pour divers achats regroupés 2019, visant à mandater aux termes de l'Annexe 1 chacune des « SOCIÉTÉS » à être soit mandataire, mandante ou non participative et ce, pour chacun des achats regroupés qui y est mentionné, la Société de transport de Sherbrooke s'engageant par ladite convention à respecter selon le titre qui lui est attribué pour l'achat regroupé concerné, les obligations lui incombant.

Que le directeur général et le secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, ladite convention selon des termes et conditions substantiellement conformes au projet final de celle-ci-joint à la présente résolution.

Que ladite convention, dûment signée, soit et est conservée aux archives sous le no A18-25.

- ADOPTÉ -

8. **ENTENTE DE SERVICES ENTRE LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN ET L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ) -**

RÉSOLUTION 091-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'entente de services entre les sociétés de transport en commun et l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

9. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) ÉLÉVATEURS ENCASTRÉS À VÉRINS HYDRAULIQUES DE TYPE CISEAU POUR AUTOBUS » - APPEL D'OFFRES STS-18-05 -**

RÉSOLUTION 092-18

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour la fourniture et l'installation de deux (2) élévateurs encastrés à vérins hydrauliques de type ciseau pour autobus;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et que cette soumission a été jugée conforme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la seule soumission conforme d'**Équipement de levage Novaquip inc.** pour la fourniture et l'installation de deux (2) élévateurs encastrés à vérins hydrauliques de type ciseau pour autobus au prix de deux cent quarante-sept mille (247 000,00 \$) plus taxes applicables soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A18-26.

- ADOPTÉ -

10. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 093-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de septembre 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

11. MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX RECONNAISSANCE ATUQ -

RÉSOLUTION 094-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une motion de félicitations soit et est adressée à Mme Pauline Véronneau, M. Jean-Michel Pelletier et M. Stéphane St-Louis, qui ont reçu le Prix Reconnaissance dans le cadre du colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) qui s'est tenu à Sherbrooke les 10 et 11 octobre 2018. Ces personnes se sont distinguées par leur sens de l'initiative et de l'engagement ainsi que leur esprit d'équipe exemplaire dans l'acquisition d'une nouvelle dépanneuse à la Société de transport de Sherbrooke.

- ADOPTÉ -

12. POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE -

RÉSOLUTION 095-18

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de mobilité durable 2030 par le gouvernement du Québec;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke donne son appui à la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable 2030 auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance souligne son appréciation de sa participation au dernier colloque de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ).

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault adresse ses félicitations à tout le personnel ayant contribué de près ou de loin au succès de l'organisation du dernier colloque de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) qui s'est tenu à Sherbrooke les 10 et 11 octobre 2018.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 40.

Sherbrooke (Québec), le 17 octobre 2018.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger